

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 7 (1941-1942)

**Heft:** 99

  

**Artikel:** Studios cinématographiques et production

**Autor:** Meyer, P.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-734657>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



VII. Jahrgang · 1941  
No. 99 · 15. Juni

Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.—  
Parafat mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—  
Redaktionskommission: G. Eberhardt, J. Lang und E. Löpfe-Benz — Redaktionsbureau: Theaterstr. 1 Zürich  
Druck und Verlag E. Löpfe-Benz, Rorschach

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:

Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich  
Sekretariat Zürich, Theaterstraße 1, Tel. 29189

Association cinématographique Suisse romande, Lausanne  
Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 2.6053

Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern  
Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 29029

Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn  
Sekretariat Solothurn, Römerstraße 32, Tel. 913

Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich  
Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 7.5522

**Sommaire:** Page

Studios cinématographiques et Production . . . . .	1
Le Cinéma et le Goût du Public . . . . .	3
Jacques Feyder parle cinéma . . . . .	6
Résumé des sujets parus dans le Ciné Journal Suisse . . . . .	7
Cinéma en Suède . . . . .	8
Lettres d'Hollywood . . . . .	8
Sur les écrans du monde . . . . .	10
Communications des maisons de location . . . . .	12

**Inhalt:** Seite

Bemerkungen zu einem Schweizer Film. Von Paul Ilg . . . . .	13
S. L. V., Zürich, Sitzungsberichte . . . . .	14
Generalversammlung des Verbandes der Basler Lichtspieltheater . . . . .	14
Forderungen für die erweiterte Wochenschau . . . . .	15
Bemerkenswerte Filmaufführungen in Zürich, Basel und Bern . . . . .	15

Zusammenfassung der in der Schweizer Filmwochenschau erschienenen Sujets . . . . .	19
Schweizerische Produktions- und Filmbearbeitungsstätten . . . . .	19
Vom Film in Deutschland . . . . .	21
Filmbrief aus Spanien . . . . .	21
Neue Filme in Schweden . . . . .	27
Etwas vom Russenfilm . . . . .	27
Italienische Produktion . . . . .	28
Deutsche Filmschaffende in Tirrenia . . . . .	28
Filmbrief aus Rom . . . . .	28
Filmbrief aus Frankreich . . . . .	29
Der Monat in Hollywood . . . . .	30
Haben es die amerikanischen Kinobesitzer leichter? . . . . .	31
Eine Auszeichnung für unsern Korrespondenten in Hollywood . . . . .	36
Internationale Filmnotizen . . . . .	36
Film- und Kinotechnik . . . . .	42
Büchertisch . . . . .	42
Auszug aus dem Handelsregister . . . . .	43
Mitteilungen der Verleiher . . . . .	44

*Nachdruck, auch auszugsweise, nur mit Quellenangabe gestattet*

## Studios cinématographiques et Production

Les projets de création d'un grand studio préoccupent aujourd'hui, notamment en Suisse Romande, nos milieux cinématographiques. Il nous semble donc utile de reproduire ici les passages essentiels de l'article du Dr. P. Meyer, paru en allemand dans le numéro précédent du «Film Suisse».

Certains de nos lecteurs ne seront peut-être pas du même avis que l'auteur de ces lignes, mais l'opinion du cinéaste zurichois, expert en la matière, mérite d'être retenue.

Grâce à l'initiative privée, assistée de modestes subsides, des studios cinématographiques

ont pu être créés à Zurich et à Bâle, fonctionnant déjà depuis quelques années. Grandeur, équipement technique, prix de location, tout correspond aux besoins d'une production de films suisses de long et de court métrage. En cas d'utilisation continue, les deux installations possèdent ensemble une capacité de production de 8 à 10 grands films par an. C'est dans ces studios que furent tournés les films à dialecte parus ces dernières années sur le marché suisse. Il faut recon-

naître que les producteurs, ou plus précisément leurs décorateurs, ont su utiliser si habilement l'espace disponible, que même les cinéastes étrangers en furent surpris.

Sous l'impression de ces films, la question des studios revient toujours à l'ordre du jour. Naturellement, il ne s'agit pas d'installations du même genre, mais d'un grand studio avec plusieurs plateaux, locaux annexes, terrains pour les prises de vues extérieures, etc., tel qu'il en existe dans les centres de production à l'étranger. Et déjà, des projets furent élaborés, des plans dessinés, des questions d'emplacement et d'équipement technique discutées, et examinées les possibilités de subvention, etc. etc.

Cette discussion a montré le grand intérêt que l'on porte au film suisse et prouvé les connaissances et capacités étonnantes de certains architectes dans ce domaine spécial; elle a de plus orienté le public sur les problèmes complexes que pose la création de studios cinématographiques.

Sans vouloir entrer dans les détails, il nous semble toutefois nécessaire de formuler quelques remarques de principe. Car souvent, on n'a pas assez tenu compte que ces questions doivent être considérées du seul point de vue professionnel. Dans la question de l'emplacement surtout, on a propagé des idées qui n'ont rien à faire avec les conditions d'un tel établissement; par la création d'un grand studio, on espère servir des intérêts régionaux, surmonter la crise et même animer le tourisme. Cela serait compréhensible si l'on pouvait prétendre que de tels résultats pourraient

être obtenus facilement, qu'ils seraient pour ainsi dire la conséquence naturelle d'une entreprise de studio. Ce qui n'est pourtant pas le cas; tous ces espoirs ne sont que des illusions. Un studio est comme une grande usine et ceux qui y travaillent sont tenus de rester sur place, même aux heures des repas et souvent tard dans la nuit. Une telle entreprise peut procurer du travail à certaines professions (artistes, figurants, musiciens, décorateurs, électriciens, etc.), mais on ne peut guère s'attendre à ce qu'elle permette à une commune de sortir d'une crise ou de remplir des hôtels vides. Par contre, ces prétentions sont de nature à compromettre gravement la capacité de l'établissement. Il faut donc libérer la discussion de tout élément étranger et considérer la question en pleine connaissance des conditions de la production et sur la base des réalités.

Les conditions de la production, c'est là, à notre avis, l'aspect le plus important du problème, mais qui, jusqu'ici, a été trop souvent négligé. Rappelons tout d'abord quelques vérités banales: une entreprise de studio n'est pas une fin, mais un moyen; elle n'est pas productive par elle-même, mais dépend des ressources de location, donc des milieux producteurs extérieurs. Avant de décider de la grandeur et de la capacité des ateliers, il faut penser aux possibilités de production; pour amortir les frais très élevés, on doit pouvoir compter sur une période de travail assez longue et non pas sur une conjoncture favorable de courte durée.

Comment juger les possibilités de production en Suisse, et que faut-il en déduire pour la question d'un grand studio?

La production de films de court métrage ne peut entrer en considération. Pour les documentaires, les actualités ou bandes publicitaires, les installations existantes sont plus que suffisantes, et personne ne pensera que pour cette catégorie de films un grand atelier serait nécessaire.

Quant aux grands films, la production suisse tournée au studio a été destinée jusqu'ici exclusivement au marché intérieur et réalisé en dialecte. Pour couvrir les frais de cette production, seule la Suisse alémanique entre en ligne de compte. Les résultats d'une projection de films en dialecte en Suisse romande sont négligeables. La région linguistique française ne permet qu'une exploitation insuffisante et qui ne pourrait jamais couvrir les frais de production. Ce n'est pas par hasard que jusqu'ici on n'ait presque pas réalisé de films originaux en langue française. Même la Suisse alémanique ne peut, du point de vue exploitation, être qualifiée de «normale»; le marché, trop restreint, ne suffit que sous certaines conditions:

1. La rareté des films suisses de long métrage. Comme il n'y a aujourd'hui que peu de films suisses (environ 4 à 6 par an), leur sortie constitue chaque fois un événement sur le marché et rencontre au-

près du public un intérêt exceptionnel. Une augmentation considérable du nombre des productions les priverait aussitôt de cette valeur de rareté et en conséquence de leur attrait sur le public.

2. Prix de location sensiblement plus élevés. Pour les bandes suisses, les cinémas accordent une quote de 15 à 20 % supérieure à celle des programmes étrangers, contribuant ainsi d'une façon importante à la production de ces films. Cette concession leur est possible grâce au nombre particulièrement élevé de spectateurs, dû surtout à la rareté de ces films.

3. Sujet et qualité, conditions de succès. Le film, dans son contenu et sa réalisation, doit refléter la mentalité suisse et s'adresser à toutes les couches du peuple — car le film suisse dépend de l'affluence des masses. Le public est doué d'un sens très sûr pour la vérité et le naturel du milieu et de l'interprétation, et ses exigences toujours croissantes stimulent les progrès de la production. Un succès éclatant est une condition indispensable, si l'on veut amortir entièrement les frais de production; déjà un succès dit «moyen» ne suffit plus et laisse un déficit notable.

4. Frais de production réduits. Les possibilités d'amortissement sont limitées; il faut donc, tout en soignant la qualité, limiter autant que possible les frais de production. Aujourd'hui, tout répond à cette nécessité: les prix de location des installations existantes extrêmement bas, les cachets des acteurs qui ne sont pas exagérés comme ceux de certaines vedettes, l'adaptation même dans des conditions difficiles d'un personnel technique fort habile. Malgré cela, le budget d'un grand film de qualité est de 150 000 francs environ, somme énorme pour un marché aussi restreint. Et ce chiffre ne comprend même pas certains facteurs de renchérissement, dus à la situation actuelle comme, par exemple, les prix des matières premières et de certains travaux de laboratoire. Si l'on considère qu'un film à succès étranger rapporte en Suisse alémanique environ 80 à 100 000 francs, on peut mesurer les difficultés des films suisses.

Une forte augmentation du nombre des films destinés au marché suisse, les privant ainsi de leur rareté, rendrait problématique la possibilité d'un amortissement. En cas d'une baisse sensible des recettes, les cinémas ne pourraient plus payer des prix de location supérieurs. Mais une grande entreprise de studios a pour condition une production intense et même les projets les plus modestes comptent 12 à 15 films par an, nécessaires pour amortir les frais de construction et d'exploitation d'un tel établissement.

La construction d'un grand atelier est calculée de 7 à 800 000 francs au minimum, dans d'autres projets à un million et davantage. Même si l'on comptait avec des subventions considérables («à fonds perdus», les intérêts et l'amortissement du capital

restant exigeraient chaque année des sommes importantes et augmenteraient, en conséquence, les frais d'exploitation à couvrir. Sous condition même d'une forte utilisation des ateliers, d'une location presque permanente et de grosses subventions sans intérêts, le prix de location du studio serait trois ou quatre fois plus élevé que celui des ateliers actuellement existants. Il est presque inutile de dire que de telles conditions sont inacceptables lorsqu'il s'agit de films réalisés exclusivement pour le marché intérieur. La condition sine qua non d'une extension de la production cinématographique serait une extension du marché, c'est-à-dire l'exportation. Aujourd'hui, une telle possibilité n'existe point. Pour atteindre ce but, il ne suffit pas de réaliser des films pouvant être exportés, mais il faut aussi conclure des accords commerciaux et résoudre les questions de clearing.

Il nous manque encore un nombre suffisant de sociétés de production capables et expérimentées, et de même un personnel assez nombreux de techniciens, metteurs en scène et acteurs familiers du cinéma. Il serait donc nécessaire de faire appel, pour une période assez longue, à des collaborateurs étrangers. Bien que nous ne soyons nullement partisans d'une politique autarcique en matière de cinéma, on peut se demander si une influence trop marquée de cinéastes étrangers serait opportune, si elle n'aurait pas pour effet de retarder plutôt que de favoriser la formation d'un style cinématographique suisse.

La conjoncture d'une production suisse, qui semble aujourd'hui si favorable, mais qui — eu égard à une exportation à l'étranger — est très incertaine, nous laisse préférer un développement prudent et progressif à une extension soudaine et rapide. Il sera mieux de perfectionner et d'élargir les installations existantes que de construire prochainement un atelier de grande envergure. Un tel studio ne devrait être créé que si l'accroissement organique de la production cinématographique en faisait un besoin urgent, ce dont nous sommes encore très éloignés aujourd'hui.

Résumons, pour terminer, les résultats de cet examen en quatre points:

- 1° les studios actuels suffisent aux besoins de la production de films de long métrage destinés au marché suisse;
- 2° la possibilité d'exportation est la condition indispensable d'une extension sensible de la production;
- 3° c'est aussi la condition pour la création d'un grand studio, qui n'est pas concevable pour la seule production intérieure;
- 4° ce qui importe n'est pas une augmentation du volume de la production, mais la réalisation d'œuvres cinématographiques qui, à tout point de vue, méritent la qualification de «films suisses».

Dr. P. Meyer.